

COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 novembre 2011

L'an deux mil onze, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN		Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Mme Françoise SCHEEPERS - M. Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2011

Approbation à l'unanimité du compte-rendu.

Point n° 1 : Crèche

S. JANSSEN, S. LAGREZE ET C. DURST, membres de l'Association Pétronille au Pays de Tronçais, invitées par le Conseil Municipal, ont présenté leur projet Crèche et ont répondu aux questions des élus.

De l'avis général du conseil, le projet est parfaitement élaboré et judicieux ; seul bémol, un coût de fonctionnement élevé, 10 000 €/an pour trois lits. L'association propose à la commune d'Ainay-le-Château de prendre en charge trois lits.

Le lieu d'implantation de la crèche n'est pas encore défini. Une construction adaptée s'élèverait à 300 000 €, subventionnée à 80%, ce qui impliquerait néanmoins un coût de 60 000 € restant à charge de la commune d'implantation de la crèche (sans possibilité de récupérer l'investissement).

De l'avis de plusieurs conseillers, ce projet entre dans le cadre d'une démarche de territoire et s'inscrit dans un projet communautaire qui devrait impliquer davantage la participation de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'analyser ces données avec soin afin de prendre une décision réfléchie, avant le 1^{er} décembre.

Point n° 2 : Accessibilité de la mairie

Accès mairie : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le diagnostic accessibilité, établi par la DDT de l'Allier, n'est pas terminé à ce jour et qu'il sera impératif de créer, dès lors, une commission pour suivre le projet et le faire aboutir.

Point n°3 : Aménagement de bourg

Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseil Général de l'Allier a rendu réponse et accepte de prolonger le C.C.A.B. (Contrat Communal d'Aménagement de Bourg) jusqu'au 31 décembre 2012. Ce qui signifie que la commune est assurée de bénéficier des subventions jusqu'à cette date.

Un relevé topographique va être, prochainement, réalisé par un géomètre-expert, nécessaire au maître d'ouvrage.

Point n°4 : Travaux en cours

Remparts – Les travaux se poursuivent avec satisfaction, suivi par la commission communale et notamment, **G REVIDON**. Les maçons vont entreprendre la réparation de la tour la plus endommagée. Il est prévu, par ailleurs, de réparer un trou dans un mur. Les travaux cesseront dès l'arrivée du mauvais temps, pour être repris au printemps 2012.

Succession Jacquet – **Monsieur le Maire** indique aux conseillers que les démarches entreprises par les notaires pour contacter l'ensemble des héritiers, sont en bonne voie. Il est rappelé que la succession Jacquet, a permis d'établir la présence de 15 héritiers. Ceux-ci ont reçu les procurations des notaires qui permettront à la commune de disposer de l'héritage Jacquet. Une fois la propriété acquise, le terrain sera nettoyé, les ruines abattues et il sera procéder à la mise en valeur des remparts en arrière-plan.

Maison accolée au Presbytère – **Monsieur le Maire** informe les conseillers qu'il est temps de procéder à l'échange avec le diocèse de la maison qui a été restaurée à cet effet. Rappelons que le diocèse avait accepté de céder le presbytère contre une autre habitation, ceci afin de permettre à notre commune de disposer du presbytère et de le démolir, dans le cadre de la restauration des remparts.

Point n°5 : Réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a bénéficié d'une somme de 60 000 €, à titre très exceptionnel, en provenance de la réserve parlementaire, pour compléter l'aide financière apportée à la restauration des remparts, par la DRAC, la région Auvergne et le Département de l'Allier.

Point n°6 : Subventions octroyées aux associations

Corinne TREBOSC détaille les demandes de subventions de fonctionnement et exceptionnelles, qui ont été faites par les associations. A cet effet, il est distribué un état récapitulatif des subventions pré-accordées aux associations.

L'assemblée délibérante accepte la répartition proposée par la Commission Association, à l'unanimité.

Questions diverses

Assainissement « des Petites Chaumes » :

Dans le cadre des travaux de raccordement du quartier Nord des *Petites Chaumes* à la station d'épuration, **C. MICHEL** informe le conseil municipal que l'ouverture des plis a eu lieu vendredi 18 novembre 2011 en présence d'Egis Eau, maître d'ouvrage.

Il s'agit d'une procédure adaptée. Les travaux estimés par Egis Eau s'élèvent à 681 741,02 € HT. Six entreprises ont répondu à cet appel d'offres et proposent des travaux à des coûts plus élevés que celui de l'estimation.

Ces travaux peuvent être subventionnés à 45% du montant HT, soit 30 % par le Conseil Général et 15 % par l'Agence de l'Eau-Loire-Bretagne. Notons que les subventions seront accordées si le montant HT des travaux n'excède pas un montant de 682 000 € HT.

L'analyse des offres permettra de statuer sur le choix de l'entreprise retenue, prochaine réunion lundi 21 novembre 2011 à 17h.

Footsbarn

La troupe théâtrale du Footsbarn revient à Ainay-le-château, le lundi 28 novembre 2011 à 20h00 au foyer rural, pour son nouveau spectacle « 40 ans c'est pas facile ».

B. ACCOLAS informe l'assemblée qu'il est proposé d'offrir à manger, à la troupe, et que de ce fait, tous les bénévoles qui voudront faire des « petits plats » seront les bienvenus.

Cyclo-cross

Le cyclo-cross s'est bien passé avec un temps magnifique et beaucoup de spectateurs. Il est à déplorer des actes de vandalismes sur le parcours, survenus durant la nuit, avant la course, à la grande tristesse des bénévoles qui avaient consciencieusement balisé le parcours.

Course cycliste

B. ACCOLAS informe l'assemblée du coût d'une course cycliste semi-nocturne, pour la période estivale, d'un montant de 1 190 €.

L'assemblée approuve et décide de programmer cette course pour le vendredi 10 août 2012, en soirée.

Terrain de Moto-Cross

Monsieur D. LIBERT, Président du Racing Team, a invité des élus à venir découvrir le terrain de moto-cross sur la D951 et mesurer ainsi le déroulement d'une de leur manifestation.

Les élus présents, **C TREBOSC** et **M SIGNORET** ont salué le professionnalisme dont fait preuve M. LIBERT et ont été impressionnés par l'encadrement qui est fait auprès des pilotes de 6 à 60 ans. D. LIBERT

désire créer une nouvelle association, sur Ainay-le-Château, afin de promouvoir un sport vert comme le cyclo-cross.

Paravent – Foyer rural

Le service technique a adapté les paravents qui n'étaient pas suffisamment hauts afin de dissimuler l'entrée des cuisines.

Cantine

F MARANDET informe que l'installation de lave-main à la cantine a été effectuée, ce jour par Cyprès Hygiène. Il est prévu de mettre en place, début 2012, une formation sur l'hygiène pour tous les agents. A court terme, il sera nécessaire de repenser l'ensemble de la cantine pour être en adéquation avec les règles d'accueil des enfants et la norme HACCP.

Allier HABITAT

Dans un courrier, **Allier Habitat** informe la commune qu'il est possible de mettre en place d'une nouvelle taxe d'aménagement pour de nouvelles constructions. Aucune taxe n'a jamais été perçue, par le passé, lors d'un dépôt de permis de construire. A savoir, la commune ne possède ni PLU (Plan Local d'Urbanisme), ni POS (Plan d'Occupation des Sols). La Réglementation national d'urbanisme prévaut sur notre commune.

L'assemblée délibérante privilégie les constructions sur le sol castelainaisien et de ce fait, refuse de taxer l'aménagement pour de nouvelles constructions.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal est fixé

Le vendredi 16 DECEMBRE 2011 à 19h00